

INFORMATION AUX FAMILLES ET MESURES SANITAIRES PRISES À L'ÉCOLE

CADRE GÉNÉRAL

L'école accueillera à nouveau des élèves à partir du **jeudi 14 mai 2020**.

Les conditions de reprise ont été déterminées par le protocole sanitaire du 03/05/2020 et de la circulaire du 04/05/2020.

Selon l'évolution de la situation, les informations qui suivent pourront être réactualisées et entraîner, le cas échéant, des modifications. Les familles en seront informées dès que possible par mail.

Ce protocole s'applique à l'ensemble des élèves inscrits à l'école et à leur famille, aux personnels (enseignants, AVS, service civique, personnel communal) et à toute personne qui serait autorisée à entrer dans les locaux de l'école.

Il a été établi, voté et accepté en conseil des maîtres, compte tenu des dispositions du protocole sanitaire du 03/05/2020, réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse <https://www.education.gouv.fr/media/67182/download>

Table des matières

CADRE GÉNÉRAL	1
ACCUEIL DES ÉLÈVES	2
ORGANISATION PÉDAGOGIQUE	3
ENGAGEMENTS DES PARENTS	4
MESURES SANITAIRES ET DE PRÉCAUTION PRISES À L'ÉCOLE	5
MESURES SANITAIRES – PROTOCOLES MAIRIE	7
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT	9
NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES	10

ACCUEIL DES ÉLÈVES

1. MODIFICATIONS / AMÉNAGEMENTS

1.1. Jours d'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi. Il n'y a plus école le mercredi matin.

1.2. Horaires de l'école

	Mme ROLAND Mmes GONTIER/VIDAL	Mme ARC-CHAGNAUD Mme DEVAUTOUR	Mme FAVRE M. RENAUD	Mme VASSENT
Matin	8h30	8h40	8h50	9h00
	11h30	11h40	11h50	12h00

Après -midi	12h50	13h05	13h20	13h35
	15h50	16h05	16h20	16h30

1.3. Classes

Les listes des classes ont été modifiées de façon à répondre aux priorités fixées par la circulaire du 04/05/2020 et la capacité d'accueil de l'école.

1.4. Services périscolaires

- le service de cantine sera assuré pour les enfants présents à l'école,
- il n'y aura pas de garderie assurée avant et après la classe.

2. Accès à l'école

Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans les locaux.

2.1. L'arrivée et le départ des élèves se feront de façon échelonnée afin de pouvoir :

- respecter la distanciation entre les familles, aux abords de l'école,
- respecter la distanciation entre les élèves dans l'école (ne pas mélanger les classes, éviter les croisements à l'arrivée et au départ),
- assurer le lavage des mains préconisé à l'arrivée et au départ de l'école, en limitant l'effectif dans les sanitaires.

Un personnel communal sera présent sur ces temps pour aider à cet accueil.

2.2. L'accueil et la sortie, y compris à la pause de midi, auront lieu exclusivement par les grilles latérales.

L'organisation est la suivante :

Rue Jean Maurice POITEVIN	Rue Paul BERT (côté garderie)
Classe de Mme ROLAND	Classe de Mmes GONTIER/VIDAL
Classe de Mme DEVAUTOUR	Classe de Mme ARC-CHAGNAUD
Classe de Mme FAVRE	Classe de M. RENAUD
	Classe de Mme VASSENT

2.3. Chaque enseignant assure l'accueil et la sortie des élèves de sa classe.

2.4. Accès limité de l'entrée principale

L'accès par l'entrée est réservé au personnel de l'école et aux personnes autorisées.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

L'organisation présentée est celle retenue jusqu'au 29 mai 2020.

Les élèves accueillis au 14 mai doivent être présents à l'école tous les jours de classe ouverts.

3. Objectif principal

« L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions »¹

L'équipe enseignante a également fait le choix de consacrer les premiers moments de cette réouverture à des temps d'échange avec les élèves afin notamment de les sécuriser et de leur expliquer les nouvelles règles de la vie commune dans l'école et l'établissement, en particulier les mesures barrière, les principes de distanciation sociale et les objectifs d'apprentissage jusqu'à la fin de l'année.

4. Suivi des enseignements

Les enseignements sont assurés en présentiel et à distance.

Les élèves accueillis dans l'école suivent l'enseignement en présentiel. Les élèves qui ne sont pas en présentiel restent en lien avec l'école et suivent l'enseignement à distance.

4.1. Articulation des enseignements en présentiel et à distance

Qu'ils soient en présentiel ou à distance, les enseignements ont les mêmes contenus.

- Enseignement en présentiel : chaque enseignant demandera pour sa classe le matériel nécessaire et déterminera les conditions d'utilisation.
- Enseignement à distance : chaque enseignant prendra contact auprès des familles pour déterminer les modalités de suivi pédagogique.

4.2. Répartition des missions des enseignants

- Enseignants assurant les enseignements en présentiel auprès d'une classe.
 - o Mme ROLAND
 - o Mme GONTIER ou Mme VIDAL
 - o Mme ARC-CHAGNAUD
 - o Mme DEVAUTOUR
 - o Mme FAVRE
 - o M. RENAUD
 - o Mme VASSENT
- Enseignant assurant les enseignements à distance
 - o Mme CAHUZAC
- Enseignants assurant les enseignements en renfort en présentiel ou à distance
 - o Mme MEI
 - o Mme MICHAU

4.3. Effectifs par classe

Au 14 mai 2020, les effectifs prévus sont de neuf élèves en moyenne par classe, sans dépasser le nombre de dix.

¹ Circulaire du 04/05/2020.

ENGAGEMENTS DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un **rôle essentiel** et leur respect des demandes de l'école reste un élément important de la bonne coordination entre tous les acteurs de cette reprise.

5. Avant le départ pour l'école

Les parents doivent rester vigilants sur l'état de santé de leur enfant, notamment quant à l'apparition, y compris au sein de l'entourage proche, de **symptômes évoquant un Covid-19.**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

A ce titre, les parents **s'engagent**, notamment :

- **à prendre systématiquement la température de leur enfant avant le départ pour l'école,**
- **à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de symptômes évoquant un Covid-19 ou de fièvre (37,8°C),**
- plus généralement à contacter l'école par téléphone ou par mail dès l'horaire d'accueil pour informer de l'absence de leur enfant.

Les personnels procéderont de la même manière.

6. Arrivée et départ de l'école

Chaque famille s'engage à respecter **strictement l'horaire défini pour la classe** qui accueille son enfant pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.

Un seul accompagnant par enfant est demandé pour limiter le nombre de personnes aux abords de l'école et respecter une distance de sécurité d'au moins un mètre. Dans ce contexte, il conviendra également de veiller à ce que chaque enfant reste à proximité de l'adulte qui l'accompagne.

7. Pendant l'école

Les parents s'engagent à être **joignables par téléphone à tout moment** et à pouvoir s'organiser pour **venir chercher sans délai** leur enfant dès lors que celui-ci serait malade ou qu'**un ou plusieurs symptômes évoquant un Covid-19 surviendrait(en)t.**

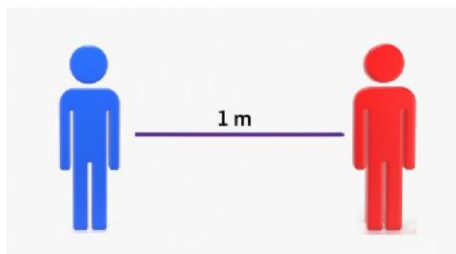
8. Fréquentation de l'école

Les parents dont les élèves sont accueillis s'engagent à assurer la présence de leur enfant sur la totalité des journées de classe. Dans le cadre d'une capacité d'accueil limitée, une absence injustifiée ou prolongée peut être considérée comme empêchant l'accueil un autre élève. Si cette situation d'absence perdurait, après information de la famille, l'élève absent pourrait ne plus être inscrit dans les effectifs accueillis.

MESURES SANITAIRES ET DE PRÉCAUTION PRISES À L'ÉCOLE

Des mesures sont prises à l'école pour assurer la sécurité. Un protocole a été adressé à l'ensemble des personnels de l'école.

9. Maintenir la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.

10. Appliquer les gestes barrières

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

**Se laver
très régulièrement
les mains**

**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**

**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**

**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Le respect des gestes barrières en milieu scolaire fera l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

L'explication aux enfants par vous parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique les gestes barrière et l'hygiène des mains.**

11. Se laver les mains

A l'école, nous disposons de distributeurs de savon et de serviettes en papier jetables. Il sera possible, selon les situations, d'utiliser du gel ou une solution hydroalcoolique.

Le lavage sera réalisé :

- à l'arrivée à l'école,
- avant de rentrer en classe, notamment après les récréations,
- avant et après le repas,
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés,
- avant de rentrer chez soi.

12. Mesures principales mises en œuvre

12.1. Cadre général de l'école :

- Horaires d'entrée et sortie différents pour proscrire les croisements entre groupes
- Récréations échelonnées, en petit groupe, pas d'utilisation collective de jeux
- Utilisation à tour de rôle de la salle d'eau (cf. Se laver les mains)
- Circulation établie pour proscrire les croisements entre classes.

12.2. Dans les classes

- aménagement des classes : aération régulière, espacement des tables pour garantir la distance d'au moins 1 mètre entre les enfants.
 - Activités individuelles avec utilisation d'un matériel propre
- Veiller à l'absence d'objet personnel de façon à ce qu'il n'y ait pas d'échange au sein de l'école.**

12.3. Restauration scolaire :

- accueil échelonné
- espacement des enfants
- entrée et sortie différentes afin d'éviter les croisements entre groupes

13. Le port du masque

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

MESURES SANITAIRES – PROTOCOLES MAIRIE

Protocole sanitaire covid-19

pour l'organisation de la pause méridienne

Pause méridienne :

- Chaque groupe classe a un agent référent
- Au début de la pause méridienne, chaque enseignant confie son groupe classe à l'agent référent
- De façon échelonnée et en suivant les sens de circulation établis, chaque groupe classe passe aux toilettes avant de rentrer dans la salle de restauration scolaire
- Dans la salle de restauration scolaire, une zone est attribuée à chaque groupe classe afin d'éviter les croisements des groupes classes
- Les enfants s'installent par 2 pour maintenir la distance minimum de 1m
- Le service (plat, eau, pain...) est assuré par les agents de la restauration scolaire et l'agent référent du groupe classe
- Quand les enfants du groupe classe ont terminé leur repas, ils sortent en file indienne avec leur agent référent, passent aux toilettes et sont accompagnés en récréation. Chaque groupe classe est en récréation dans la zone qui lui est attribuée afin d'éviter les croisements des groupes classes. Le respect d'une distance de 1m est à appliquer aussi en récréation
- A la fin du temps de pause méridienne, chaque groupe classe accompagné de son agent référent passe aux sanitaires et retourne dans sa classe
- Entre 2 services, un nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) est effectué
- Les serviettes sont nettoyées au quotidien
- Les agents de la restauration scolaire et les agents de la commune porteront des masques tout au long du temps de pause méridienne

Protocole sanitaire covid-19

pour le nettoyage et la désinfection des locaux scolaires et périscolaires

Un nettoyage avant la reprise des écoles :

- Un nettoyage des 4 écoles a été réalisé dans la semaine du 04 au 07 mai 2020
- Un nettoyage sera de nouveau réalisé la veille de la reprise, le mercredi 13 mai 2020

Nettoyage après la reprise des écoles :

- Un nettoyage et une désinfection des sols seront réalisés au minimum une fois par jour pour les espaces utilisés ou de passage
- Plusieurs fois par jour, un nettoyage et une désinfection des surfaces et objets fréquemment touchés seront effectués :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, loquets, interrupteurs...
 - Points de contacts : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampe d'ascenseur...
- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de désinfectant conforme à la norme EN 14476 et de serviette en papier (mise à disposition dans chaque salle de classe)
- En complément du traitement quotidien, lorsque les groupes d'élèves différents se succéderont dans une salle, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves sera réalisé entre chaque groupe
- Le linge sera nettoyé au quotidien (draps, serviettes...)
- Dans les salles de restauration scolaire, un nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque service sera effectué

Actions complémentaires :

- La collectivité a fait l'acquisition de poubelles à pédales afin d'éviter le contact avec les mains. Les poubelles seront vidées régulièrement et lavées tous les jours.
- Les locaux seront aérés régulièrement

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

14. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

14.1. Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

14.2. En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précédent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

École Robert DOISNEAU
06.09.32.61.11

Mairie de Ruelle sur Touvre
Service enfance-jeunesse-affaires scolaires
05.45.65.89.36

Centre médico-scolaire
05.45.92.32.28